Pas-de-Calais

Médaille d'or. — M. l'abbé Le Sœur, vicaire à Saint-Martin-Boulogne.

Médailles d'argent. — MM. Ruiff, caporal tambour à la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Venant ; Laborde, caporal à la compagnie de sapeurs-pompiers d'Arras ; Boulard, marchand mercier à Frogès ; Manche, marinier à Corbières.

Mentions honorables. — MM. Caquant, chef de bureau à la Compagnie du Nord, à Arras ; Dupuich, employé de commerce à Arras.

Commission départementale

La Commission départementale se réunira le mercredi 4 mars courant à 2 heures 1/2 précises.

Chronique Locale

ROUBAIX

Réunion de l'Union Républicaine

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, l'Union Républicaine a tenu une importante réunion dimanche, à 4 heures 1/2, au siège social, 1, rue Saint-Georges.

Plus de deux cents électeurs avaient répondu à l'appel du comité et, dès l'ouverture de la séance, la salle est pleine.

MM. Chatteleyn, Largillière, Doclaire, Deschamps, Monvoisin, prennent place au bureau comme membres organisateurs de la réunion.

M. Chatteleyn, avocat, se lève, demande que l'assemblée nomme un président de séance. Par acclamation, M. Chatteleyn est désigné. Aussitôt il prend la parole et en quelques mots bien sentis marque le but de « l'Union Républicaine ».

« Nous ne voulons pas la division, dit-il, mais l'union de tous les républicains sincères contre la marée montante du collectivisme qui depuis quatre longues années nous étreint.

Nous sommes à Roubaix, dans une situation difficile et il nous faut faire œuvre de concentration de toutes qui accepte franchement et loyalement la République.»

Parlant des anciens comités républicains ; il nous les montre luttant pour les principes de 89 et il revendique le même honneur pour l'Union républicaine, qui aura à cœur sur un terrain absolument républicain de défendre ces vieilles institutions, qui ont dénoncé les travailleurs, les prolétaires, en leur donnant la liberté de conscience, les libertés de la presse et ces lois scolaires qui en instruisant le peuple, l'ont mis à même de comprendre ses droits et de travailler au maintien d'un mode de gouvernement qui, quoi qu'on en dise, a plus fait pour le prolétariat, en supprimant les castes et en donnant les mêmes droits et les mêmes devoirs à chaque citoyen, que les détracteurs du gouvernement — pour lequel ont combattu nos pères— veulent bien le dire.

Roubaix est devenu le point de mire de la France entière, dit-il, nous devons combattre pour la patrie, mais aussi et surtout pour la République. Notre « Union Républicaine » compte 600 adhérents ; c'est un chiffre respectable si on songe que nous sommes à peine en formation.

Pour éviter toute équivoque, l'orateur donne lecture de l'ordre du jour suivant voté le 9 novembre 1895 :

« L'assemblée décide qu'il y a lieu de constituer pour les cantons de Roubaix un comité républicain dans lequel pourraient être admis les électeurs appartenant à toutes les nuances de l'opinion républicaine

« Le but du comité sera de concentrer en un seul faisceau pour la *défense des conquêtes de 89* et le développement des institutions libérales et démocratiques qui en sont issues, tous les républicains qui n'étant inféodés à aucune coterie, ne se proposent d'autre but que la paix sociale et le régime de la fraternité dans un régime de liberté.

« En dehors de ce point primordial, chaque membre de l'Association est libre de conserver ses idées et ses vues personnelles sur telles ou telles lois sociales, économiques ou religieuses, qui toutes du reste ont été sujettes à de nombreuses controverses et n'ont jamais obtenu l'assentiment unanime d'aucun parti.

Imprégné d'un esprit largement libéral, le Comité comprendra, sans exclusion d'aucune sorte, tous les républicains sincères qui viendront à lui sans arrière-pensée, et qui s'engageront à se consacrer à la *défense des principes* sur lesquels il se constitue. Il s'emploiera spécialement à faire *résoudre les questions sociales et économiques qui intéressent la démocratie.*

Ces déclarations soulèvent des applaudissements et M. Chatteleyn, *montre alors des fils* d'ouvriers qui par les bienfaits des lois de 89 sont devenus des patrons. Il achève en disant : les lois scolaires faites pour le bien du peuple sont l'éternel honneur de la troisième République, comme la deuxième peut se glorifier d'avoir décerné à nos concitoyens le suffrage universel.

Insistant sur les revendications ouvrières, il dit que celles du vrai peuple diffèrent de celles des agitateurs collectivistes qui veulent tout faire dans l'illégalité quand les ouvriers veulent des améliorations dans la légalité.

« Ce n'est pas une œuvre de révolutionnaires que nous voulons faire, dit-il, mais je proteste quand on affirme que c'est celle de réactionnaires. Nous travaillons et nous voulons travailler comme des démocrates dévoués, ainsi que l'ont toujours été les républicains.

Nous voulons défendre les institutions républicaines.

La salle applaudit fortement et l'on passe à l'adoption des statuts pour procéder ensuite à l'élection du comité directeur qui élira son bureau organisateur de conférences, réunions, etc.

Ont été élus :

MM. Henri Briet, Eugène Caille, François Cattette, Victor Châtean, Félix Chatteleyn, Rodolphe Crepelle, Emile Debrit, Henri Dolefortrie, Felix Deslanelaine, Léon Depaire, Henri Deschamps, Paul Dupature, Joseph Duvaron, père, Aug. Dubois-Dubois, Arnould Dumoulin, Jules Fontaine, Docteur Largillière, Maurice Lepers, Gaston Monvoisin, Jules Noyelle, Paul Regnier-Braquart, Edouard Roussel, Achille Roussseau, Désire Ségard, Théodore Vienne, Emile Viton.

La réunion s'est terminée à six heures.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 25 février, M. Noël Pilon est nommé instituteur titulaire à l'école, en remplacement de M. Thomas nommé à l'école rue St-Vincent.

Visite des bouches d'incendie

Hier matin, comme cela se pratique tous les premiers dimanches du mois, les sapeurs-pompiers ont fait une inspection générale des bouches d'eau à leur usage en cas d'incendie.

Une double arrestation pour vol

La police de sûreté a procédé samedi, à onze heures du matin, à l'arrestation d'un sieur Louis Chais, 20 ans, et sa maîtresse Louise Coppin.

Tous deux demeurant rue de Tourcoing, 88. Ils sont inculpés d'un vol commis à Croix.

Casseur de vitres

Samedi, vers midi, un tisserand, Pierre Cardin, 53 ans, demeurant rue des Sept-Ponts, 53, était ivre chez Mme veuve Bodart, 11, rue Philippe-le-Bon.

En état ivresse, il brisa une vitre. Comme il ne voulait pas payer les dégâts, Mme Bodart prévint un agent de police qui conduisit l'ivrogne au dépôt de police.

Un forcené

C'est bien le nom que l'on peut donner à Joseph Delau, 21 ans, demeurant avec sa sœur Joséphine, 25 ans, *rue Milton, 19.*

Samedi vers minuit, il rentrait légèrement ivre à son domicile, frappait violemment sa sœur puis se mettait à briser le mobilier.

Epouvantée, Mlle Delau alla prévenir les agents de garde au pont Morel, qui arrêtèrent, à non sans peine, le mauvais frère. Si j'étais avec mon camarade, disait-il, vous ne me conduiriez pas si facilement au bloc.

Sans argent

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure du matin, à la gare, un jeune homme se promenait tristement dans la salle des Pas-Perdus.

Un agent le remarqua et l'arrêta croyant avoir affaire à un vagabond. Au poste de police, le jeune homme qui se nomme Constant Caille, âgé de 14 ans, expliqua qu'il était venu de Bully-Grenay (Pas-de-Calais) où ses parents habitent pour faire une commission à Roubaix et que n'ayant plus d'argent, il était forcé de demeurer dans cette dernière ville.

Il a été en attendant mis au dépôt de sûreté où il a passé la nuit.

Un accident de tramway

Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produit hier rue de Lannoy.

Vers 4 heures 1/2, une dame Nathalie Bekeyser, 60 ans, stationnait sur la voie ferrée près de la rue Boucher. Elle portait sur les bras un enfant de un an.

A ce moment arrivait le car électrique. Le wattman corna à plusieurs reprises, mais la dame ne se dérangea pas.

La descente est assez accentuée à cet endroit. Le wattman ne put arrêter assez à temps le car qui tamponna Mme Bekeyser. Celle-ci fut jetée sur le sol avec l'enfant.

Heureusement, grâce au sang-froid du wattman, le car s'arrêta net.

Les deux victimes de l'accident furent transportées à la pharmacie Corbeau, rue de Lannoy, où après avoir reçu les soins nécessaires elles ont été conduites à leur domicile.

Acte de probité

Dimanche, vers onze heures du matin, M. Jules Delphonse, fils du sous-chef de gare, a trouvé, sur le quai de départ, une bourse d'oreille en argent, valeur, que l'on peut réclamer au bureau de la grande vitesse.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement du 24 au 29 février 1896

	Nombre de colis	Kilogs
Soies	20	1,780
Laines peignées	5,028	578,826
Laines cardées	1,004	115,029
Laines blousses	262	24,410
Cotons	479	50,087
Totaux	6,793	770,731

Marché à terme : 36,000 kilog.
Décroisage. 22 0/0 *opérations.*
Tirage. 375 0/0 *opérations.*

Le Directeur,
L. PIPPER.

THE CHAMBARD
LE PLUS AGREABLE DES PURGATIFS

TOURCOING

Académie de musique

Il y a quelques années, dans mon premier compte-rendu concernant un exercice musical *donné par les élèves de notre Académie, je fai-*

sais un reproche, que dans un temps qui n'était peut-être pas très éloigné, cette-ci serait arrivée à un rang égal à beaucoup d'autres institutions de ce genre.

J'ai pu constater hier soir avec un vif plaisir, que je ne m'étais pas trompé, car l'impulsion imprimée aux classes de l'Académie de musique m'a donné, au *cours de cette soirée*, une idée exacte des sérieuses et solides qualités des élèves qui se sont produits.

Les études suivent toujours la même marche assurée, grâce au dévouement et au talent de MM. les professeurs.

L'assistance était nombreuse et choisie et M. Victor Hassebroucq, maire ; M. Masure-Six, conseiller général ; M. Derveaux-Wetzel, président de la commission de l'Académie de musique ; M. Diéval, adjoint ; MM. Ducoulombier, Loridan et Desplancq, conseillers municipaux ; MM. Wacrenier, Louis Destombes, membre de la Commission de l'académie, avaient tenu par leur présence, à rehausser cette audition qui laissera chez tous ceux qui y ont assisté, une très bonne impression.

Le programme était très bien composé et tous les numéros ont été fidèlement remplis.

Ouvertures en a été faite par un orchestre, composé de professeurs et d'élèves, et qui, sous la direction de M. Louis Montagne, a exécuté d'une façon remarquable : le *Marche Orientale* de Wékerlin, aux motifs bizarres et originaux, et accompagné d'une façon superbe : *l'air dans le style ancien*, de G. Marie, morceau composé spécialement pour violoncelles.

M. Conrard Gutkind, élève de M. Stupuy fils, est un flûtiste qui promet et sa fantaisie sur le *Pardon de Ploërmel*, de Talou, a été bien exécutée.

Mlle L. *Couvreur, élève de Mme Delchambre*, a fait preuve d'une grande dextérité de doigté et d'un jeu assez brillant dans *Sérénade*, de Mosakowski, et *Mazurk* de Concert, de Godard; morceaux qui ont été rendus par elle avec une précision qui fait honneur au professeur.

Mlle Pennel, élève de M. Lévêque du cours de cor de M. Paul Mager fils se faisait entendre en public et, malgré l'émotion de l'exécutant pour cette première apparition, il s'en est assez bien tiré.

Le chœur des *Nymphes de Psyché*, d'Ambroise Thomas, parles demoiselles des classes de chant, a été très goûté et a été bien rendu.

M. Jules Bacquart, élève de M. Paul Sarpuy, possède un jeu qui lui permet d'espérer un brillant avenir.

Il est fait vivement apprécier par la sûreté dont il a fait preuve dans le morceau pour violoncelle, de Léo, qui a pour titre : *Guido.*

C'était un des meilleurs numéros de l'audition d'hier soir.

Mlle Penet, également élève de Mme Delchambre a beaucoup progressé en ces derniers temps, mais elle a cependant, d'un bon sentiment, mis en elle a rendu d'une façon parfaite : *Chanson napolitaine*, de Saint-Saëns et *Humoresque de concert*, de Paderewski. La fin de son exécution a été soulignée de chaleureux bravos.

L'air des Saisons, de Victor Massé, a été pour Mlle Adèle Deschamps, l'occasion d'un vrai succès. Cette jeune personne possède une voix bien timbrée et une méthode excellente.

MM. Lefebvre et Planckaert, élèves de M. Louis Montagne, sont deux charmantes exécutants avec une grande pureté de sons et un mécanisme parfait. Leur exécution a été bonne sous tous rapports, et, je me range sans réserves du côté du public qui ne leur a pas ménagé ses applaudissements.

M. Alfred Bailly a été, comme chaque fois qu'il se fait entendre, parfait en tous points. La *Mandoline*, morceau de M. Lorin, a été rendu par lui en virtuose émérite, aussi a-t-il été l'objet d'une ovation des plus flatteuses.

L'exercice musical se terminait par un chœur avec accompagnement d'orchestre, intitulé : *Fleurs d'Automne*, de Lacôme. C'est, comme d'habitude, le morceau que le public apprécie le plus, car, bien que difficile, ce chœur qui a obtenu un vrai et éclatant succès, a dû être interprété de nouveau et s'est terminé au milieu de vifs applaudissements.

MM. Paul Stupuy et Paul Mager, avaient bien voulu se charger de l'accompagnement et ils s'en sont tirés tout à leur honneur.

En terminant, il est de mon devoir de féliciter bien vivement M. Montagne, le zélé directeur, ainsi que les professeurs, qui, par leur infatigable dévouement, ont su nous faire passer hier soir, quelques heures très agréables.

F...

Le drame de la rue d'Halluin

MORT DE L'ASSASSIN

Charles Vynckier, flâneur du sombre drame qui s'est déroulé samedi soir, rue d'Halluin, est mort vers minuit 1/2, à l'hôpital où il avait été transporté.

Son agonie a été terrible. Il a conservé jusqu'au dernier moment un rictus effrayant.

Charles Vynckier était, ainsi que nous l'avons dit, âgé de 25 ans ; il était né à Halluin. Il rentra du régiment lors du renvoi de la dernière classe, il tenait garnison à Lille et était cuisinier au *mess* des officiers, ce qui lui permit de réaliser quelques économies ; c'est ainsi qu'à son retour il remit à sa mère une somme dépassant cent Francs.

Ouvrier tisserand comme nous l'avons dit, il travaillait à Roubaix chez M. Dubar.

Voici maintenant quelle a été l'attitude du meurtrier avant de mettre à exécution les sinistres projets qu'il nourrissait.

Il sortit samedi de son travail plus tôt qu'à l'ordinaire, vers 6 heures 1/2 au lieu de 7 heures et revint immédiatement à son domicile au Pont rouge.

Il était 7 heures lorsqu'il fit son entrée dans la salle d'estaminet.

A la table centrale se trouvaient trois ou quatre consommateurs.

Charles Vynckier s'assit lui-même à cette table et sans quelque hésitation, après quel il alla trouver sa mère à la cuisine et lui remit vingt francs sur sa somme puis il se rendit à la cour où il resta environ cinq minutes.

Du moment que le jeune homme était chargé des revolvers, — car on verra plus loin qu'il en avait deux — on trouva en effet par terre du papier *froissé qui avait du servir à envelopper les armes* et les paquets de cartouches.

Il fit alors sa rentrée dans la salle commune, prit à nouveau place à la table. Ayant sorti de sa poche un crayon, il en tira un papier plié et crayonna quelques mots.

Puis, cassant en deux son crayon, il en donna un morceau à chacune de ses deux petites sœurs, Céline et Marie, âgées de 3 et 7 ans, qu'il avait appelées près de lui.

Il leur remit en même temps 2 sous, puis leur recommanda d'avoir bien soin de ses pigeons, dont il a quatre-à-il « je ne serai probablement pas de demain ».

A sa mère qui lui avait dit qu'on allait se mettre à table, il répondit qu'il n'avait pas faim et il sortit.

Il dû se rendre vivement rue de Wailly car il y arriva encore avant la sortie des ateliers où celle-ci travaille journellement. Une personne sortant des bureaux aperçut très bien un homme posté en face et qui baissa son parapluie pour tenir son visage.

Enfin les ouvriers quittèrent le travail. Charles Vynckier aborda Marie, et tous deux s'en allèrent comme de bons amis par les rues de Wailly et Jean-Jacques, jusqu'à la rue de Gand et enfin la rue d'Halluin.

C'est là, dans la partie déserte de la rue qu'eut lieu le parapluie de Wynckier la dernière explication qui devait les séparer.

Il est bon de *dire que le dimanche précédent*, Charles s'était présenté chez les parents de Marie demandant à la voir et avait une instance demande sa main, qui lui fut catégoriquement refusée.

Le jeune fille, du reste, qui avait pu, à un moment donné — les jeunes gens se connaissent depuis trois ans — avoir pitié de son malheureux, se montrait maintenant assez froide envers lui et elle n'avait pas eu de peine à s'associer à la détermination de ses parents.

« Ainsi, c'est bien entendu : tu ne veux pas te marier avec moi ? » demanda Charles Vynckier.

Non, répondit Marie, en faisant allusion à un incident qui s'est produit dans la famille Vynckier.

C'est alors que le crime bien prémédité fut exécuté par celui-ci, dans les circonstances que nous avons relatées hier.

Dans les poches du meurtrier, on retrouva un second revolver niklé du calibre 7 et 19 cartouches du calibre 9, complément d'un paquet de 25 et s'adaptant à l'arme qui a servi à perpétrer la tentative de meurtre suivie de suicide.

On trouva également dans sa poche des lettres de Marie Dupuichelle et c'est sur une de celles-ci qu'il avait écrit ces mots s'adressant aux parents de celle qu'il aimait et qu'il voulait tuer : « Vous n'avez pas voulu venir à notre noce, vous irez à notre enterrement.»

L'état de la victime

Hier matin, M. le docteur Catteau a tenté d'extraire les balles dont a été atteinte la victime, mais en raison du gonflement qu'a été produit autour des plaies cette opération n'a pu être faite.

La victime qui hier matin après une nuit passée dans le coma complet assoupissement avait retrouvé l'usage de la parole, put être interrogée par M. le commissaire de police du 2e arrondissement.

Elle a été ensuite isolée dans une salle spéciale.

L'opération d'extraction des projectiles sera faite dans la matinée d'aujourd'hui lundi.

Le parquet de Lille n'est pas descendu, et il est probable que l'assassin étant mort cette descente de justice n'aura pas lieu.

Encore un enfant brûlé par l'eau bouillante

Samedi soir, vers 5 heures, une fille mère demeurant *Cours Cornon*, appartenant au Moulin Fagot, cour Haquette, avait déposé sur le sol, un pot de fer rempli d'eau bouillante lorsque son petit garçon Emile, âgé de 27 mois vint en marchant à reculer sur le dit pot, contenant le récipient.

Il a été retiré portant des brûlures depuis les épaules jusqu'au bas-ventre.

M. le docteur Dewez a été appelé à donner ses soins au pauvre bébé dont l'état est des plus graves.

Reunion du Conseil Municipal de Wasquehal

Session de Février 1896

Le conseil municipal de Wasquehal s'est réuni hier, 1er mars, à 8 heures, sous la présidence de M. Victor Delcourre, maire.

Sur 21 conseillers, 16 sont présents ; ce sont : MM. Jouvenaux, Spriet, Delesalle, Selosse, Bailly, Detailleur, Delcourre, Levenglé, Viguier, Ameye, Leurdan, Lepers, Bouvelles, Desrumaux, Six, Wattel.

Absents : Le comte de Comerc, M. Detailleur, Delesalle, Gras.

M. Alexandre Damez, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance du 17 novembre 1895, qui est adopté sans observation.

M. Alexandre Damez est nommé secrétaire pour cette séance.

Il donne ensuite à l'ordre du jour.

Commissaires répartiteurs pour 1896. — Il est donné communication d'un arrêté de M. le préfet du Nord en date du 20 décembre 1895 nommant *MM. J. Courier, A. Vignier, O. Ameye, G. Desrumaux, B. Bailly, J.-B. Delesalle*, commissaires répartiteurs titulaires et suppléants des contributions directes pour 1896.

Soulagements à la famille. — Le conseil donne un avis très favorable au maintien dans ses foyers du nommé Arthur-Louis Hameaux, jeune homme de la classe 1892, disposant d'un seul soutien pour sa famille.

Crédit divers à voter. — *Sur la proposition de* M. le président et ce pour faire l'exercice précédent, le conseil vote sur les fonds libres de trésorerie, les crédits se montant à 1100 fr.

Avis de l'enfin d'Wasquehal à l'arrêt du chemin de fer. — Il est donné communication au conseil *d'une lettre de M. le préfet du Nord autorisant le* projet de construire de deux abris isolés d'attente à l'arrêt du chemin de fer à Wasquehal ; d'une *lettre de la compagnie du Chemin de fer du Nord*, demandant à la commune de Wasquehal de vouloir aussitôt que possible à la dite compagnie la somme de 650 fr. représentant la moitié de la dépense et le montant de la subvention offerte par la municipalité de Wasquehal pour l'établissement de deux abris sur les quais à l'arrêt en question et qu'aussitôt ce versement effectué, les travaux seront mis en adjudication.

Après quelques explications à ce sujet et sur la proposition de M. Augustin Spriet, le conseil vote, sur l'exercice de 1895, la somme de 650 fr., à titre de subvention à la Compagnie du chemin de fer du Nord, pour la construction des abris précités, et décide qu'il y aura lieu d'écrire à la Compagnie de lui faisant remarquer que les abris à construire devront en tous points, être conformes au devis présenté.

Demande de la Société des Anciens Militaires. — Communication est faite au Conseil d'une lettre des Anciens Soldats Français. Société la *Rallieuse* demandant de la municipalité une parcelle de terrain à perpétuité dans le cimetière pour élever un monument à la mémoire des enfants de Wasquehal morts sous les drapeaux et priant gracieusement l'administration de leur permettre souscription pour l'achat du dit monument.

Le Conseil accorde le terrain mais refuse la souscription.

Pensions aux vieillards indigents. — M. le maire rend compte au conseil que la question de pensions à accorder aux vieillards indigents n'a pu faute de temps être étudiée à fond ; il prie MM. les conseillers de vouloir bien examiner les vieillards les plus nécessiteux qui profiteront de cette faveur.

Les pensions définitivement acquises seront désignées à la commission administrative qui statuera sur leurs droits. Adopté à l'unanimité.

Éclairage. — La Compagnie du gaz de Roubaix demande qu'elle ne puisse pas placer le Noir-Bonnet qui n'a pas de canalisation. La Planche-du-Riez sera éclairée.

Pavage. — Sur la proposition de M. Spriet, un crédit de 6,300 fr. à prendre sur l'emprunt de 50,000 fr. pour le pavage du chemin du Beule et de la Planche à Riez.

Monument Pastour. — Le conseil vote 50 fr. pour le monument Pastour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée, il est 1 h. 1/4.

Lannoy. — *Justice de Paix.* — Président : M. Dessins ; Greffier : M. Trempont ; Huissier audencier : M. *Hoger*.

Rien de bien saillant. Après un malheureux père de neuf enfants qui s'entend condamner à payer un retard d'un an pour une modique loyer, s'adresse M. Tricon, charron et Mme Pothier. C'est alors un verbiage invraisemblable faisant supposer que Mme Pothier dans la bonne foi se verrait obligée de divisar.

Vous avez été payé il n'y a pas deux ans, dit-elle à M. Tricon, je ne comprends pas votre note de 169 f. remontant au dela de 4 ans.

Nonobstant et après s'être débattue comme une diablesse, Mme Pothier en arrive tout naturellement à conclure qu'elle reconnaît devoir la note du charron et s'engage à la solder sur l'heure. Allons tant mieux « Tout n'a pas été perdu bien »..

Ensuite viennent deux dames Dezabois, réclamant à M. Malle le maintien d'une servitude que ce dernier tendrait à aggraver.

L'affaire très grave s'aggrave si bien par suite de la discussion que le tribunal doit la renvoyer à huitaine.

Un *docteur en médecine si riche qu'il soit*, est-il obligé de donner un temps de ses soins aux malades. C'est ce qu'a voulu prétendre le sieur Duquesne qui s'entend malgré cela condamner à payer les honoraires réclamés.

C'est le sieur Duquesne qui pourra ce dire et se dire à lui-même : « Mieux vaut aller au moulin qu'au médecin. »

— Un accident dont les suites eussent pu être très graves, est arrivé vendredi soir à M. Ducatteau, le gardien du Moulin, commandant d'arrondissement. En descendant rue de la Gare, son tilbury fut renversé et M. Ducatteau se releva le bras cassé.

De nombreuses pièces de cent sous contenues dans ses poches roulèrent sur le pavé et ont pu permettre à quelques-uns de faire aujourd'hui un peu la noce à sa santé et à son prompt rétablissement.

Mons-en-Barœul. — *Association d'Anciens élèves.* — L'Association des Anciens élèves de Mons-en-Barœul, à peine fondée, vient d'affirmer son existence en inaugurant les conférences. Des conférences populaires qu'elle se propose d'organiser ce dimanche, à 4 heures, au profit des ouvriers.

La salle des concerts du café de la Mairie était remplie d'un public extrêmement sympathique qui a montré tout l'intérêt qu'il prenait à ces intéressantes communications qui lui ont été faites.

M. Delomer, directeur de l'école et Président d'honneur de l'Association, a tenu à remercier la jeunesse, indique le but de la réunion et a remercié les jeunes gens d'être venus en grand nombre.

Il n'a pas oublié la Fanfare St-Pierre, conduite par son dévoué chef, M. Delebarre qui prêtait son concours à cette petite fête en jouant les plus beaux morceaux de son répertoire.

M. Lemaire, instituteur à Lille, après avoir souhaité longue vie et grand succès à la jeune Association, s'est étendu sur le but et la portée de ces Sociétés amicales. Il a dans une pensée de propagande fait l'exposé, basé sur les moyens d'en tirer tout le bien qu'elles promettent. « Vous aller fonder, dit-il, une société de sphères intellectuelle et morale. Vous aller former le cœur et l'esprit du jeune Ouvrier, en faisant de lui un chrétien, un bon citoyen, un père de famille, un ouvrier de la cité, un bon ouvrier, un homme de bonne et forte volonté, un homme de bonne et forte volonté, un homme de bonne et forte volonté